

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 169

Artikel: Tous, malades de la presse: le diagnostic
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous, malades de la presse : le diagnostic

Les difficultés de la presse dont ont fait état les quatre parlementaires qui ont interpellé le Conseil fédéral à ce sujet le 28 février dernier (voir notre éditorial) ont certes des origines diverses. Mais le sort du journal se joue le plus souvent au niveau de son exploitation commerciale. L'Association des éditeurs de journaux (ASEJ) a procédé à une enquête sur la répartition des frais d'un journal quotidien en 1969. Les chiffres ci-dessous ne peuvent pourtant être tenus pour représentatifs et sont tout au plus indicatifs de la situation des sept journaux qui ont répondu au questionnaire de l'ASEJ.

Les frais d'un journal quotidien en 1969

Provenance des frais	en % des frais totaux
1. Rédaction (acquisition d'information, honoraires de la rédaction et des journalistes)	18,2
2. Exploitation technique (composition et impression, etc.)	41,9
3. Papier (acquisition et stockage)	17,1
4. Distribution	12,1
5. Administration	10,7

Pendant la période 1959-1969, les frais de fabrication d'un journal (rédaction, impression, expédition) ont doublé, tandis que les recettes provenant de la vente au numéro et des abonnements augmentaient des trois quarts seulement. En filigrane de cette constatation, l'importance croissante du secteur « annonces » (63,5 % des recettes totales en 1955, 73,8 % en 1968) et la vulnérabilité toujours plus impressionnante des journaux à une stagnation de l'économie. A cet égard, il est intéressant de situer la Suisse face à ses

voisins quant aux dépenses publicitaires totales, à la part de cette manne attribuée à la presse quotidienne (statistiques de 1968) :

Allemagne fédérale : dépenses publicitaires totales (d.p.t.), 3937,5 millions de dollars (soit 64,45 dollars par habitant) dont 692,6 pour la presse quotidienne ;

Italie : d.p.t. 483,7 millions de dollars (9,17 dollars par habitant) dont 47,1 pour la presse quotidienne ;

Suisse : d.p.t. 416,2 millions de dollars (67,76 par habitant) dont 54,4 pour la presse quotidienne. Ces derniers chiffres doivent évidemment être rapportés au nombre total de journaux existant en Suisse et qui est particulièrement élevé (en Europe, la Suisse occupe le sixième rang en ce qui concerne le nombre de quotidiens tirés pour 1000 habitants, derrière la Norvège, la Finlande, la Grande-Bretagne, le Luxembourg et la Suède) : 340 au recensement de 1971, dont 3 titres paraissent 10 fois et plus par semaine ; 126, 5 à 8 fois par semaine ; 104, 2 à 4 fois ; 93, une fois ; 5, 2 fois par mois et 9, une fois par mois.

Tendances politiques

La tendance politique des journaux suisses est une indication progressivement abandonnée par leurs éditeurs au point que le dernier catalogue publié sur la presse suisse ne comporte plus que la distinction entre « feuilles d'annonces » et « journaux » à proprement parler ; les dernières statistiques publiées sur ce point faisaient la part belle aux « indépendants » qui, avec 117 titres, précédaient le groupe radical-libéral ou démocratique, 74, et les chrétiens-sociaux, 64. Le rapport de la commission des cartels, « Concentration dans la presse suisse » (1969, cahier 4), duquel nous tirons la majorité des chiffres que nous avançons souligne du reste : « L'évolution récente a montré que la presse qui n'est pas engagée sur le plan de la politique de partis est en mesure d'obtenir une augmentation plus accentuée de son tirage ; d'ailleurs, huit sur dix des journaux ayant les plus forts tirages de Suisse se rattachent à cette

catégorie ; en Suisse allemande et au Tessin, la presse est en général beaucoup plus étroitement liée aux partis qu'en Suisse romande ; sur 23 quotidiens de langue française, il n'y en a pas moins de dix qui sont politiquement neutres. »

En Suisse romande, le mouvement de concentration est amorcé depuis plusieurs années : de 1955 à 1969 le nombre total des journaux romands est tombé de 106 à 92. La concentration est particulièrement frappante dans les cantons de Neuchâtel où la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » fusionne d'abord avec l'« Express » pour absorber ensuite le « Courrier du Val-de-Travers », tandis que l'« Impartial », de son côté, s'alliait avec la « Feuille d'Avis des Montagnes », en Valais où le « Nouvelliste » absorbe le « Rhône », puis la « Feuille d'Avis du Valais », et à Fribourg où « La Liberté » devient le seul quotidien du canton après la fusion des deux feuilles gruyériennes, « La Gruyère » et la « Feuille d'Avis de Bulle ».

Une analyse du mouvement du tirage des quotidiens romands publiée dans « Presse-Forum » (N° 37, 15 février 1972) fait état d'une forte progression de « La Suisse » et de la « Tribune de Lausanne », cette dernière paraissant faiblir au dernier contrôle tandis que son rival genevois poursuit une progression qui doit certainement beaucoup aux méthodes scientifiques de gestion qui président à son avenir commercial. Ces deux titres doivent d'autre part une partie de leur expansion au fait qu'ils sont les seuls à publier une édition dominicale en Suisse romande.

Le cas Lousonna SA

La position de ces deux quotidiens en tête de la presse romande vient confirmer, si besoin était, le poids de la société éditrice Lousonna SA, pour moitié propriété de MM. Marc Lamunière et Jean-Pierre Payot et pour l'autre moitié de M. Marc Lamunière. La Lousonna SA détient plus des deux tiers (69,5 %) du capital-actions de la Société Feuille d'Avis de Lausanne et Imprimeries réunies qui possède elle-même la « Tribune de Lausanne-Le Matin », une part importante (40 %

de la part majoritaire) de Sonor SA qui édite « La Suisse », 50 % du capital-actions de Kiosque SA, l'une des quatre agences de journaux les plus importantes de Suisse, et la société de participation Sedunia, société anonyme financière dont le siège est à Sion. La Lousonna représente donc plus du quart du tirage romand avec les seules FAL (90 105 exemplaires au 5.8.71) et « Tribune de Lausanne-Le Matin » (61 361 exemplaires en moyenne, 108 824 le dimanche selon un tirage non contrôlé); à ces deux journaux s'ajouterait donc une partie de la puissance de « La Suisse » : 67 371 exemplaires en moyenne avec une pointe de 106 946 le dimanche.

ECONOMIE

Des usines au bout de la botte

Le *Corriere della Sera*, le plus grand quotidien d'Italie, a publié le 20 février dernier sous le titre *Une Suisse made in Italy*, une longue interview du conseiller fédéral Nello Celio, qui a exposé la politique de stabilisation de la main-d'œuvre étrangère en Suisse et le « new look » du Conseil fédéral sur le futur statut des faux saisonniers. Rien que nous ne sachions déjà. En revanche, le président de la Confédération a fait état d'un projet qui consisterait à implanter des industries suisses dans le sud de l'Italie jusqu'en Sardaigne, en employant la main-d'œuvre locale. Une dizaine d'industriels suisses dans les secteurs de la chimie et des machines s'intéressent à l'installation d'usines au fin bout de la botte. Qui les en empêche puisque le premier ministre Colombo et l'IRI sont d'accord? L'instabilité de la situation politique en Italie; car, dit M. Celio: « L'industrie demande la confiance ».

Voilà les lecteurs italiens au fait de certaines intentions des milieux d'affaires helvétiques qui contribueraient à endiguer le flot de l'émigration italienne.

Et nous, ça ne nous intéresserait pas d'être mis au courant?

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

De pauvres hères

Je lisais le mois passé dans la « Zürcher AZ » ceci, qui donne à réfléchir, si nous nous rappelons que nous sommes très fiers de nos impôts « progressifs »:

« 2,2 % des contribuables possèdent 56,2 % de la fortune (cantonale-J.C.), mais ne paient que 32,7 % de l'impôt cantonal.

» Les origines de la Confédération suisse, écrit à ce sujet Karl Gmünder (AZ, 17.2), c'est du moins ce qu'on nous a appris à l'école, prenaient racine (waren begründet) pour une bonne part dans une communauté d'intérêt. Non pas l'effort individuel et sans scrupules pour gagner de l'argent, mais tout au contraire — en face des forces déchaînées de la nature et vu la situation économique très précaire — la recherche de solutions coopératives (coopératives alpestres, forêts réservées, entretien des routes d'accès aux cols, etc.) était mise au premier plan. Ce qui reste de la « Confédération », de l'ancienne « communauté d'intérêts » apparaît irrécusablement, si l'on considère les structures à sens unique dans la hiérarchie des fortunes: quelques rares « confédérés » de l'actuelle Confédération jouissent de la plus grande partie des biens créés par le peuple tout entier. » Et de donner le tableau suivant, valable pour la ville de Zürich :

Fortune en milliers de francs	Nombre des intéressés
0	157 448
1 - 9	83 475
10 - 24	69 447
25 - 49	49 110
50 - 99	40 038
100-499	42 761
500-999	5 586
1000-4999	4 256
5000 et plus (plus de 5 millions !)	569
	452 690

Commentaire de Karl Gmünder :

« 79,5 % des contribuables ne possèdent ainsi pas de fortune appréciable. » (Rappelons en effet que pour une assurance incendie, les biens « mobiliers » s'élèvent facilement à 40 000 francs, montant non imposable.) « Ces 79,5 % ne sont donc pas en mesure de faire face, avec leur maigre capital, à quelque revers sérieux. »

Mais la situation des millionnaires semble elle aussi dramatique, du moins si l'on en croit leurs déclarations d'impôt...

« Un capital d'un million, commente Gmünder, placé à 4 % seulement, devrait rapporter un revenu de 40 000 francs « brut » (car, bien entendu, le capitaliste est soumis pour l'intérêt que lui rapporte son capital à l'impôt sur le revenu, plus à un impôt sur le capital qui ne dépasse pas toutefois le 0,225 %...). Or :

— 72 des 4825 millionnaires (zurichois) annoncent moins de 10 000 francs de revenu ! Malheureux percepteurs, qui doivent ajouter foi à de telles déclarations !

— 6 des 379 millionnaires disposant de 5 à 10 millions déclarent moins de 1000 francs de revenu. En moyenne, ils paient 14 000 francs d'impôts, impôt sur la fortune combiné avec l'impôt sur le revenu. Ce qui constitue un impôt oscillant entre 0,18 % et 0,09 % !

— Et enfin un dernier cas, le bouquet, l'exemple le plus « bouleversant » de la misère de ces malheureux : « Un millionnaire, dont la fortune dépasse les 10 millions (un parmi 190) dispose d'un revenu inférieur à 2000 francs. Ce qui ne l'empêche pas de devoir payer — avec quoi ? on se le demande ! — 61 000 francs d'impôts, sur la fortune et sur le revenu ! C'est-à-dire encore une somme s'élevant au 0,02 % de son capital ! »

Je ne sais pas si vous êtes comme moi : je trouve l'article de Gmünder scandaleux. Quand on pense à ces pauvres hères, qui réalisent d'honnêtes bénéfices, et parfois quasiment dans de bonnes œuvres : armes vendues à l'Afrique du Sud, qui en a si besoin, etc...

J. C.